

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
LUNDI 6 FÉVRIER 2023 A 18 H SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023/01**

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de février, Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués en Séance Officielle à dix-sept heures, se sont réunis en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Michel BIBOLLET, Mmes Nelly MIQUET-SAGE, Madeleine PALACIOS, Muriel PERILLAT dit LEGROS, M. Frédéric VAILLANT, Mme Brigitte VULLIET, Administrateurs.

Étaient excusés : M. Pierre BIBOLLET, Président,  
Mme Michèle DUCROT, M. Jean-Marc GROFF, Mme Joëlle TIBURZIO, Administrateurs.

Date de convocation : 3<sup>e</sup> JAN. 2023  
Administrateurs en exercice : 11  
Présents et représenté : 7

Mme Muriel PERILLAT dit LEGROS, Administratrice, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oooloo==--

**I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 NOVEMBRE 2022 :**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 28 novembre 2022.

**FINANCES**

**N° 2023/01- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, chaque CCAS doit présenter un rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'objectif est de débattre sur les grandes orientations 2023, tant en fonctionnement qu'en investissement, en recettes et en dépenses. Il convient de rappeler que ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire qui doit permettre aux administrateurs d'être informés du contexte économique et financier du CCAS afin de les éclairer sur leurs choix lors du vote du budget.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir débattu des orientations budgétaires 2023,

- **PREND** acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

Commentaires : Plusieurs commentaires ont été faits sur le ROB. Ces derniers ont été pris en compte et le document annexé a été modifié.

Mme FAVRE d'ANNE indique que la subvention allouée au CCAS a été augmentée de 100 000 €. Cette somme est affectée en totalité au chapitre Multi-accueil et Crèche Familiale afin de pallier à la hausse des frais de personnel. Par conséquent, le montant des autres postes (subventions aux associations, secours, repas des Seniors, ...) restent inchangé à celui de 2022.

**II. N° 2023/02 - FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS – REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENGAGÉES POUR LE NOEL SOLIDAIRE**

Le CCAS a organisé, en lien avec le Secours Populaire et le Foyer d'Animation et de Loisirs, le premier Noël Solidaire, le 3 décembre 2022, à l'Espace Cœur des Vallées.

Les gouters ont été pris en charge par le Foyer d'Animation et de Loisirs pour un montant de 100 €.

Comme il en était convenu initialement, il est proposé de verser à l'association du Foyer d'Animation et de Loisirs un montant de 100 € pour le remboursement de cette prise en charge.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **VERSE** une subvention de 100 € au Foyer d'Animation et de Loisirs pour le remboursement des frais engagés pour le Noel Solidaire.

*Commentaires : Il est indiqué que la facture du spectacle qui s'est déroulé à cette occasion n'a pas encore été réceptionnée.*

## DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

### Pole Médico-Social de la commune de THÔNES :

#### **N° 2023/03 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

Le pôle médico-social sollicite le CCAS pour qu'il accorde une aide exceptionnelle de 500 € à une administrée.

L'administrée a des difficultés à entretenir son lieu de vie (qu'elle occupe depuis 37 ans) depuis l'apparition de ses nombreux problèmes de santé. Le logement est aujourd'hui vétuste et il est constaté un défaut important d'entretien.

Un devis d'un montant de 2092 € a été réalisé par l'entreprise ESP (sise 74150 SALES) afin de débarrasser et de nettoyer le logement. Le plan de financement pour ce montant est le suivant :

- FDASF :	800 €
- Secours Populaire :	500 €
- CCAS de Thônes :	500 €
- Participation de l'administrée :	292 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** une somme de 500 € à l'entreprise ESP pour une participation partielle au nettoyage du logement d'une administrée.

*Commentaires : les membres du CCAS indiquent qu'à la suite de ces travaux il est impératif que le service PMS de Thônes mette en place un service d'entretien par le biais d'une aide à domicile.*

### III. QUESTIONS DIVERSES

- Michèle FAVRE D'ANNE informe les élus qu'elle a rencontré Mme ZDEBISKA de la F.O.L au sujet d'une famille Ukrainienne qui a obtenu un logement social à Saint Blaise. Ce logement est loué nu et cette famille a besoin de meubles, etc ...  
Les élus indiquent que l'organisme doit faire appel à la Croix Rouge, Emmaüs et la recyclerie d'Alex ou tout autre structure pouvant répondre à ce besoin.
- Pour information : le budget du CCAS sera voté courant mars ou début avril.

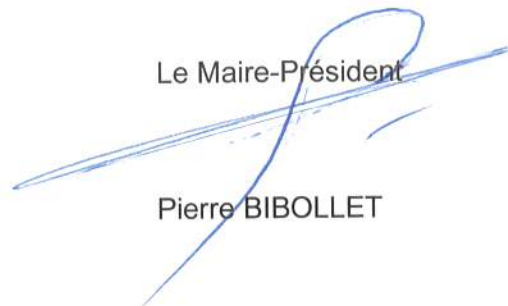
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Secrétaire



Mme Muriel PERILLAT dit LEGROS

Le Maire-Président



Pierre BIBOLLET